

Dispositif saisonnier "canicule"

Registre communal des personnes vulnérables



Les personnes âgées, handicapées ou isolées peuvent à leur demande se faire recenser auprès de la mairie afin de faciliter l'action des secours en cas de nécessité. Ces personnes sont en effet considérées comme des personnes à risque dans le cadre du plan canicule et du dispositif "vagues de froid".

Ce registre permet aux pouvoirs publics de les recenser et, le cas échéant d'organiser un contact périodique.

Les informations figurant dans ce registre sont : identité, âge, lieu de domicile, personnes à prévenir en cas d'urgence, coordonnées du médecin traitant, et, le cas échéant celle du service intervenant à domicile.

Ce registre est inscrit dans la loi n°2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap et dans les articles R.121-2 à R.121-12 du code de l'action sociale et des familles.

Merci de prendre contact avec le secrétariat de la Mairie pendant les horaires d'ouverture en appelant le 05.61.91.83.09 ou par mail à l'adresse suivante : poucharramet.mairie@orange.fr